



Rapport annuel 2023

Contenu

- 1** Avant-propos du président
- 2** Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire 2023 de la Coopérative USS Assurances
- 10** Dicastère assurances
- 12** Rapport des sinistres 2023
- 13** Tablette des sinistres sur plusieurs années
- 14** Sécurité & prévention
- 15** Développement des affaires
- 16** Comptes annuels 2023
- 18** Annexe aux comptes annuels
- 19** Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan
- 20** Rapport de l'organe de révision
- 22** Membre de comité exécutif Germain Beucler †
- 23** Direction administrative
- 24** Comité
- 26** Membre d'honneur Willy Häsler †
- 27** Membre d'honneur Hans Isler †
- 28** Organisation USS Assurances

Avant-propos du président



Nous vivons dans un monde qui n'est pas devenu plus sûr, les conflits ne sont pas résolus par la discussion mais dégénèrent en guerres cruelles. Il est agréable de vivre dans une Suisse sûre, même si tout le monde n'a pas encore compris que la sécurité n'est pas simplement donnée, mais que nous devons faire quelque chose pour l'obtenir. Nous vivons aussi dans un monde où tout change de plus en plus vite et où le temps passé ensemble est trop court. Les temps particuliers ont donc besoin de personnes particulières.

En cette période de crise persistante, nos structures coopératives ont fait leurs preuves. Afin d'unir nos forces, nous avons adhéré à l'Idée Coopérative Suisse. Au total, 113 coopératives en sont membres, dont la Coop, la Migros, la Mobilière et la Vaudoise. Notre stratégie à long terme, qui consiste à répondre aux besoins des clients et à proposer des produits d'assurance sur mesure aux tireuses et tireurs et à leurs sociétés, a porté ses fruits. Il en va de même pour l'extension de notre présence, l'approche de nouveaux groupes cibles et la révision du système de contrôle des finances et du SCI «Système de contrôle interne», mais aussi pour la réorganisation de la direction.

Nos finances ont pu se redresser par rapport à 2022. En raison du déclin du CS, nous avons dû procéder à une douloureuse dépréciation. Il est tout simplement inquiétant que, d'un côté, des managers perçoivent des bonus malgré leurs mauvaises performances et que, de l'autre, des obligations en principe sûres soient amorties par la Finma. Si la Finma n'avait pas attendu aussi longtemps et avait assumé ses obligations de surveillance comme chez nous, nous n'en serions pas là.

En ce qui concerne les contrats d'assurance de protection juridique, nous avons enregistré une légère augmentation. Ces derniers mois, ce sont surtout les annonces de cas juridiques concernant des nuisances sonores apparentes et des procédures de permis de construire à proximité des stands de tir qui se sont multipliées et ont donné lieu à des conflits. Autant de

revendications qui ont finalement pour objectif la disparition des stands de tir. Une raison suffisante pour souscrire une assurance de protection juridique.

En raison d'événements importants, nous avons augmenté les fonds de sponsoring. Pour l'exposition itinérante du Musée du tir, un total de CHF 20'000.00 et pour la célébration du 200^e anniversaire de la FST, également un total de CHF 20'000.00. En outre, nous soutenons le jubilé de la FST en proposant à toutes les sociétés participantes la journée portes ouvertes des stands de tir avec la prise en charge gratuite des couvertures d'assurance supplémentaires, pour autant que la société organisatrice ou l'exploitant des installations de tir ait conclu l'assurance de base auprès de l'USS.

L'union fait la force. C'est ce qu'a montré notre unité lors de la motion du CE Werner Salzmann. Les tireurs se sont opposés avec succès au doublement du prix de la GP 11. Le Parlement, majoritairement bourgeois, ne voulait pas affaiblir la volonté de défense et a approuvé la motion Salzmann. C'est pourquoi toutes les organisations de tir intéressées doivent tirer à la même corde à l'avenir pour poursuivre sur la voie du succès.

Pour conclure, il me tient à cœur de vous remercier tous, chers coopérateurs, pour votre fidélité, votre grand engagement en faveur du tir et la confiance que vous nous témoignez en permanence. J'adresse mes sincères remerciements à mes chers collègues du comité ainsi qu'à l'ensemble de la direction sous la conduite compétente de Sepp Rusch.

Je tiens tout particulièrement à souligner et à remercier chaleureusement la bonne et fructueuse collaboration avec le DDPS, le SAT, les officiers fédéraux de tir ainsi que la FST et toutes les autres associations. Dans cet esprit, je vous souhaite une bonne santé, du bonheur, beaucoup de bons moments et une saison de tir 2024 réussie et sans accident.

Rudolf Vonlanthen
Président de l'USS Assurances

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire 2023 de la Coopérative USS Assurances

Date: Vendredi 28 avril 2023

Lieu: Halle des sports de glace Leimacker,
Guin FR

Heure: 17h00

Ordre du jour

1. Salutations, constitution, élection des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 29 avril 2022 à Oberkirch LU
Proposition: acceptation du procès-verbal annexé
3. Rapport annuel 2022
Proposition: Acceptation du rapport annuel annexé
4. Acceptation des comptes 2022 et utilisation du bénéfice au bilan 2022
Les comptes annuels 2022 supplémentaires présentés selon Swiss GAAP FER peuvent être consultés ou demandés auprès du directeur administratif
 - a) Rapport de l'Organe de révision
 - b) Acceptation des comptes annuels et décision sur l'utilisation du bénéfice au bilanProposition: Acceptation des comptes annuels avec un bénéfice au bilan de CHF 112'202.56, inclus le report de l'année précédente, et utilisation du bénéfice au bilan selon la proposition qui se trouve dans le rapport annuel
5. Décharge au comité
Proposition: Accorder la décharge
6. Elections
Proposition: Réélection de la société Balmer-Etienne SA, Lucerne, comme Organe de révision pour l'année 2023
7. Honorariat
8. Divers

Rudolf Vonlanthen, président de l'USS Assurances Coopérative, salue les personnes présentes à la 135^e assemblée ordinaire des délégués et donne des instructions sur l'organisation.

Monsieur Fritz Herren, président de la Société cantonale des tireurs fribourgeois, salue les délégués et les invités sur le lieu de l'assemblée.

Réflexions personnelles du président de l'USS

Quelle folle époque vivons-nous? N'avons-nous rien appris de notre histoire? Guerre en Europe, bruits de sabre autour de Taiwan, folie du genre, collés pour le climat, perte de la culture du dialogue, exclusion de ceux qui pensent autrement, questions hystériques sur notre neutralité, pénurie d'énergie et d'électricité, crise bancaire et bien d'autres choses encore. Il fait plus froid dans le monde, mais aussi dans notre pays.

Quel bonheur donc de se remémorer les nombreux succès de nos tireuses et tireurs et de se souvenir des discussions conviviales et des relations amicales.

L'USS peut également qualifier l'année écoulée d'année de grands changements. Changement de direction au sein de la direction. La première femme et la jeunesse font leur entrée au comité directeur. Un vice-président frais, un nouveau membre au sein de la direction dans le domaine des assurances pour la Suisse romande. Tous ces changements ont entraîné des réorganisations et des charges supplémentaires. **Nous apparaissons donc dans un nouvel habit, bien équipés et pleins d'élan pour l'avenir.** Malgré ce surcroît de travail, nous n'avons pas négligé notre activité principale. Les couvertures d'assurance, la sécurité et la prévention ainsi que le traitement conciliant des sinistres ont toujours été notre mission principale. Sur la base des expériences faites ces dernières années, nous avons cette fois accordé une attention particulière

aux assurances de protection juridique. **Nous avons vérifié, adapté et élargi les couvertures en fonction des besoins.** Désormais, nous n'avons plus que deux modules. **Protection juridique «Activité de tir» pour le tir et Protection juridique «Confort» (protection juridique «activité de tir» et protection juridique étendue).**

Ces domaines juridiques assurés comprennent:

- Droit des dommages et intérêts (y compris plainte pénale)
- Droit du voisinage pour la protection de l'activité de tir
- Convention en matière de subventions et contributions
- Conflits sur les droits d'auteur
- Permis d'acquisition d'armes et confiscation de l'arme

«**Avoir raison et obtenir raison n'est pas la même chose. C'est pourquoi une assurance protection juridique est si importante.**»

La somme d'assurance s'élève à CHF 600'000.00 par cas, sans franchise, ni délai de carence, pour une prime annuelle de CHF 155.00 pour la couverture Confort (protection juridique activité de tir et protection juridique étendue). Tout simplement fabuleux.

Les membres du comité, fonctionnaires et tous les membres de la société sont assurés. Nous avons également trouvé une bonne solution pour les commissions de tir. Vos membres méritent cette couverture d'assurance complète. Offrez-leur cette plus-value, cette sécurité qui, à notre époque, a enfin retrouvé toute son importance, car avoir raison et obtenir raison, ce n'est pas la même chose. C'est pourquoi cette assurance est indispensable, pour le bien de vos fidèles membres.

Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes qui nous soutiennent et qui continueront à le faire. Un merci particulier à mes collègues du comité directeur et à l'ensemble de la direction sous la

nouvelle conduite dynamique de Sepp Rusch. Il me tient également à cœur de souligner l'excellente collaboration avec le DDPS, le SAT, les officiers fédéraux de tir, la FST et toutes les autres associations. Un grand merci pour votre engagement.

Enfin, mais d'autant plus chaleureusement, je vous remercie, chers coopérateurs, de votre confiance et de votre fidélité, de votre compréhension et du paiement ponctuel des primes d'assurance.

Je vous souhaite à tous une bonne santé, du bonheur et une saison de tir 2023 couronnée de succès et sans accident.

In Memoriam

«**Les souvenirs qui touchent notre cœur ne se perdent jamais!**»

Au début de l'assemblée, nous avons une pensée pour tous les tireurs et tireuses qui ont perdu un être cher durant les années 2022/2023. Au nom de tous, Rudolf Vonlanthen mentionne le membre d'honneur et ami Claude Aebersold ainsi que le membre du comité directeur Germain Beucler. Au nom de la grande famille des tireurs, il exprime à tous sa profonde sympathie.

Rudolf Vonlanthen demande à chacun de se lever de son siège afin d'honorer la mémoire de nos chers disparus avec beaucoup de gratitude et de respect. La fanfare de Guin, sous la direction de Beat Aebischer, joue un morceau à la mémoire des défunts.

Rudolf Vonlanthen remercie la fanfare pour les sons harmonieux. Il souhaite à tous encore beaucoup de succès et de plaisir à jouer de la musique.

1. Salutations, constitution, élection des scrutateurs

De nombreux représentants des autorités, de l'armée, des associations de tir et des invités, ainsi que des membres d'honneur méritants et des représentants des médias sont salués spécialement.

Représentants de la politique:

Monsieur Adrian Brügger, Vice-président
du Grand conseil du Canton de Fribourg
Messieurs Nicolas Bürgisser et Bruno Riedo,
Députés Fribourg
Monsieur Manfred Raemy,
Préfet du district de la Singine
Monsieur Franz Schneider,
Conseiller municipal de Guin

Représentants militaires:

Monsieur le Brigadier Jacques Rüdin,
Président de la Conférence des OFT
Madame Katrin Stucki, Cheffe SAT
Monsieur le lieutenant-colonel Daniel Arzrouni,
Expert fédéral des installations de tir
Monsieur le colonel EMG Pius Branchen,
Chef sout instr
Monsieur Walter Meer,
Expert cantonal des places de tir
14 officiers fédéraux de tir

Comité FST:

In corpore, avec à sa tête le président
Luca Filippini

Les représentants des différentes associations de sport de tir de toute la Suisse:

Monsieur Beat Abgottspon,
association suisse des tireurs vétérans
Monsieur Jacques Dessemontet,
Association suisse des vétérans tireurs sportifs
Monsieur Andreas von Känel,
Président Musée suisse du tir
Monsieur Marcel Ochsner, Président ASM
4 membres d'honneur de l'USS Assurances

Représentants de la presse :

Monsieur Werner Hirt, Agence Hirt
Monsieur Heinz Bolliger,
Roi du tir et président d'honneur SMV
Monsieur Philipp Ammann,
Chef communication FST

Plusieurs personnes se sont excusées. Au nom de toutes les personnes excusées, Stefan Zahler, membre du comité USS, est mentionné. Nous en prenons note. Rudolf Vonlanthen espère que l'année prochaine, notre assemblée trouvera à nouveau

sa place dans l'agenda. Mais c'est une joie de vous voir si nombreux et nombreuses, Mesdames et Messieurs.

L'ordre du jour envoyé dans les délais avec l'invitation du 10 mars 2023 n'est pas modifié.

Constitution

Présidence: Rudolf Vonlanthen
Procès-verbal: Maggie Mesmer
Contrôle: Rolf Schmutz, Joel Haefeli
Traduction: simultanée

Scrutateurs

L'assemblée soutient les candidatures des scrutateurs suivants:

- Keller Horst SGKSV
- Keller Robert AGSV
- Künzler Werner TGSV
- Moullet Jacques FSSV

Présences

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Comité | 5 |
| Délégués | 193 |
| Total ayants droit aux votes | 198 |
| Majorité absolue | 100 |
| Comité exécutif | 7 |
| Membres d'honneur sans droit de vote | 3 |
| Invités | 39 |
| Organe de révision | 1 |
| Total des présences | 248 |

En cas de vote ou d'élection à bulletin secret, le bureau de vote et d'élection est constitué comme suit: Joel Haefeli, membre du comité de l'USS, Rolf Schmutz, directeur adjoint/contrôle et les scrutateurs élus.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 29 avril 2022 à Oberkirch LU

Le procès-verbal a été rédigé par la secrétaire Maggie Mesmer. Il est disponible en allemand et en français et peut être consulté aux pages 2 à 9 du rapport annuel 2022.

La parole n'est pas demandée sur le procès-verbal. Décision: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les délégués. Le président remercie Maggie Mesmer pour sa rédaction.

3. Rapport annuel 2022

Le rapport annuel 2022 a été envoyé aux délégués en même temps que l'invitation du 10 mars 2023. Il est complet et reflète de manière transparente l'exercice 2022, qui a été chargé et mouvementé. La parole n'est pas demandée sur le rapport annuel. Décision: Le rapport annuel 2022 est approuvé à l'unanimité.

Rudolf Vonlanthen adresse ici un grand merci à Monsieur Sepp Rusch pour sa gestion compétente. Le même grand merci va à son adjoint, Monsieur Rolf Schmutz, et à tous les membres de la direction pour leur engagement bénévole infatigable et leur excellente collaboration. Il demande aux personnes présentes d'honorer comme il se doit cet engagement par des applaudissements nourris.

La parole est donnée au directeur Sepp Rusch pour la présentation des résultats réjouissants de l'exercice:

L'année 2022, avec les thèmes qu'elle aborde, devrait être intéressante pour les livres d'histoire. Nous nous souviendrons de beaucoup de choses positives et mettons volontiers de côté les événements moins réjouissants ou tragiques.

Au cours des deux années précédentes, nous avons appris à gérer de nouveaux défis et à les accepter au quotidien. A peine s'est-on plus ou moins accommodé de la pandémie et de ses conséquences qu'un nouveau défi s'est présenté au monde libre. On se frotte les yeux et on constate que nous sommes à des kilomètres de la paix mondiale.

«**Tout à coup. Être là l'un pour l'autre redevient acceptable.**»

Nous, les êtres humains, sommes rarement des combattants solitaires – **nous avons tous besoin de proximité et de relations humaines.** Cela va de soi non seulement dans les premières années qui suivent notre naissance, mais aussi à chaque fois que nous traversons une période difficile.

«**L'union fait la force**», n'est pas seulement une expression, mais dans de nombreux cas, être là l'un pour l'autre est le chemin vers une vie plus heureuse et plus épanouie. Même si ce n'est parfois pas aussi simple qu'il n'y paraît.

Être là pour l'autre, qu'est-ce que cela signifie?

- se tenir ensemble
- être ensemble
- rester ensemble
- être lié
- s'unir
- s'allier
- se déclarer solidaire
- s'entraider

Dans la mesure de nos possibilités individuelles, nous devons faire preuve d'engagement, être présents les uns pour les autres chaque fois que c'est possible, nous défendre les uns les autres et défendre nos intérêts.

Deux phrases d'un vieil homme sage me restent en mémoire. Il m'avait dit un jour, mot pour mot:

«**Mon ami – les tireurs sont un peuple de frères, on devrait les traiter comme des œufs crus. Mais il avait un mauvais pressentiment, parce que les œufs crus sont généralement passés à la casserole.**»

Avec ces deux phrases, il a littéralement enfoncé le clou. Nous devons tout faire pour ne pas nous faire avoir. Nous ne devons pas permettre que notre sport typiquement suisse et traditionnel soit «littéralement» passé à la casserole.

Si nous regardons d'un peu plus près le contenu de la casserole, nous constatons que

- beaucoup de temps libre est consacré à l'intérêt général et aux associations
- un travail bénévole important est fourni
- on s'occupe de la relève
- on s'intéresse à la société
- et bien plus encore

Malheureusement, nous devons constater que la société a changé, de moins en moins de personnes sont prêtes à s'engager pour l'autre.

Si nous remuons un peu cette casserole, certaines choses indésirables remontent à la surface.

- Disputes, jalousie, envie, conflits avec les dirigeants de l'association concernant les règles et les règlements, etc.
- Problèmes techniques de tir
 - Actions en justice contre le bruit
 - Litiges en matière de subventions
 - Manque de clarté concernant l'assainissement des sites contaminés
 - Fermetures de stand
 - Loi sur les armes
- Evolution du prix de la munition GP11

Ce sont les problèmes quotidiens qui nous pré-occupent. Le rapport annuel en parle dans la rubrique «Assurances».

Je tiens à remercier ici toutes les personnes qui se sont engagées personnellement et quotidiennement en faveur de notre sport bien-aimé. Merci, merci du fond du coeur.

Sinistres

Heureusement, en 2022, nous avons été épargnés par de graves sinistres. Les statistiques détaillées des sinistres sont présentées dans le rapport annuel 2022. Les dépenses pour les sinistres se sont élevées à CHF 26'033.85, soit moins que les CHF 35'322.40 de l'année précédente.

Les provisions pour les sinistres non encore réglés s'élèvent à CHF 250'000.

Sécurité et prévention

« Protège ton ouïe. »

Un thème prioritaire de longue date. L'action «Protections auditives» se poursuit. Au cours de l'année sous revue, 2'220 pièces au total ont été livrées à prix réduit.

Au nom des tireurs, je tiens à remercier l'assurance militaire pour son précieux soutien. Nous avons récemment signé un nouvel accord dans ce sens.

Je vous demande d'applaudir chaleureusement les deux personnes de l'assurance militaire présentes, Madame Andrea Werner-Schmidt et Monsieur Urs Schönenberger.

L'année dernière, deux lésions auditives ont été payées. Lors des présentations, nous attirons toujours l'attention sur la nécessité d'éliminer les appareils anciens et défectueux. Les OFT donnent l'ordre aux officiers de tir de contrôler les appareils de protection auditive dans les stands de tir et de les retirer si nécessaire.

Nous constatons que, grâce à la grande discipline des sociétés, nous enregistrons peu de cas de dommages. Un grand merci à toutes et tous les fonctionnaires.

Assurances

La révision partielle de la loi sur le contrat d'assurance (LCA) est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Cela a eu pour conséquence que nous avons dû à nouveau soumettre nos CGA à une révision complète. La révision des CGA, ainsi que la refonte des contrats de collaboration avec la Vaudoise, nous ont passablement absorbés l'année dernière.

Nous avons également dû mettre sur pied un règlement de **Business Continuity Management (BCM)**. Jusqu'à présent, un tel règlement n'était pas nécessaire pour l'USS.

Grâce aux mesures mentionnées, notre réassureur Vaudoise a également pu remplir la condition de l'autorité de surveillance «FINMA».

Notre joie de la maigre «FINMA Good News» du 8 mars 2023 était donc grande. Je cite: «La modification du plan d'exploitation susmentionné n'appelle aucune remarque du point de vue de la Loi sur la surveillance. La modification est donc considérée comme approuvée.

Chers coopérateurs, nous constatons que la charge bureaucratique s'alourdit pour tous. Malgré tout, l'objectif stratégique de l'USS est de respecter scrupuleusement les directives d'une assurance sportive. Si nous ne le faisons pas, l'existence de l'USS serait gravement menacée.

Il me tient à cœur d'exprimer mes remerciements à tous les concernés.

Assurance protection juridique

Notre président a déjà donné des informations sur l'assurance protection juridique. Malheureusement, de nombreuses sociétés pensent encore qu'elles n'ont pas besoin de protection juridique. Elles oublient que ce sont surtout les moniteurs de tir, qui sont responsables de l'activité de tir, qui ont besoin d'une protection particulière.

Comptes annuels 2022

Et maintenant, quelques informations complémentaires sur les comptes annuels 2022.

Malgré de nombreuses dissolutions de sociétés, les primes encaissées au titre des assurances de base ont légèrement augmenté pour atteindre CHF 537'000.

En ce qui concerne les assurances spéciales, les fêtes cantonales de tir sont responsables de la plus grande partie des primes.

| Primes | 2022 | 2021 | 2020 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Assurances de base | 537'260.30 | 532'513.35 | 540'045.90 |
| Assurances spéciales | 43'975.40 | 54'561.55 | 28'256.40 |
| Total encaissement primes | 581'235.70 | 587'074.90 | 568'302.30 |

Malheureusement, nous avons dû, l'année dernière, exclure une société, car elle n'avait pas payé la prime de base malgré plusieurs rappels.

Complément

L'année boursière 2022 peut être qualifiée sans crainte de «stimulante». Fin 2021, le Swiss Market Index (SMI) était encore à son plus haut niveau historique et l'année boursière 2021 a été qualifiée de «top». Mais l'année dernière a été marquée par la guerre en Ukraine, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la faiblesse de la conjoncture.

Malgré ces circonstances défavorables, les revenus des titres se sont élevés à environ CHF 126'000. Nous avons pu économiser environ CHF 16'000 sur les frais d'administration et les commissions grâce à des réaffectations.

Au total, des réserves latentes de CHF 413'342 ont été dissoutes. Grâce aux réserves de fluctuation bien dotées, nous avons pu absorber sans problème les baisses de cours.

A la fin de l'année, la performance était négative, il ne nous reste plus qu'à attendre des temps meilleurs.

Grâce à notre politique de placement prudente, nous sommes armés contre les fluctuations de cours.

Immeuble Route de Fribourg

Notre immeuble de la Route de Fribourg à Berne est notre pièce d'or. Nous recevons régulièrement des demandes de vente. Ces dernières années, nous n'avons enregistré aucune vacance, ce qui signifie qu'il est toujours loué à 100%.

- Lorsque nous changeons de locataire, nous procédons aux rénovations nécessaires et, en cas de besoin, nous remplaçons les appareils.
- Nous avons amorti l'immeuble de CHF 15'954.00.
- Le rendement brut est de 6,50%.

Dépenses

Les frais administratifs sont détaillés dans l'annexe aux comptes annuels 2022.

Ils ont fortement augmenté l'année dernière, conformément aux prévisions. Nous constatons qu'après Corona, le rythme de croisière a pu être rétabli.

L'Assemblée des délégués a de nouveau pu être organisée. En raison des raisons évoquées en préambule, de nombreuses réunions supplémentaires ont été nécessaires et des conférences ont à nouveau eu lieu.

Les principaux frais supplémentaires ont été:

| | |
|----------------------|------------|
| Sponsoring/Publicité | CHF 46'500 |
| AD | CHF 35'000 |
| Coûts du personnel | CHF 24'000 |
| Séances | CHF 16'000 |
| Imprimés | CHF 15'000 |
| Informatique | CHF 12'000 |

La comparaison des coûts pour les assemblées des délégués est intéressante, mais pas significative:

| | |
|----------------|---------------|
| 2022 in Sursee | CHF 40'978.65 |
| 2021 virtuell | CHF 4'930.95 |

La taxation fiscale définitive pour l'année 2020 est arrivée en octobre 2022. Les autres impôts nécessaires ont été régularisés dans les comptes 2022.

Bilan

- Le bilan ne comporte aucun risque
- Les fonds propres (sans les réserves latentes) s'élèvent au 31.12.22 à CHF 8'063'202.50

Résultat annuel et affectation du bénéfice 2022

L'assemblée des délégués d'aujourd'hui dispose de CHF 112'202.56, y compris le bénéfice reporté. La proposition d'affectation du bénéfice est la suivante:

| | |
|-------------------------------|---------------|
| Attribution | |
| à la réserve statutaire | CHF 80'000.00 |
| Attribution | |
| aux réserves techniques | CHF 32'000.00 |
| Report sur le nouvel exercice | CHF 202.56 |

Révision

La révision a été effectuée par la société Balmer-Etienne, Lucerne.

Merci

Nous tenons à remercier tout particulièrement l'ensemble de l'équipe de direction. Nous sommes très heureux d'avoir trouvé en Patrick Vauthey un camarade engagé pour le conseil en assurance pour la Suisse romande.

Nous sommes une organisation de milice, c'est pourquoi nous accordons une grande importance à l'autonomie de chacun.

Nos clients doivent sentir que nous sommes là pour eux et non le contraire. Nous accordons une grande importance à la camaraderie.

Nos partenaires doivent pouvoir compter sur nous. Mais cela ne signifie pas que nous ne sommes pas critiques. Au contraire, nous examinons en permanence les besoins des clients ainsi que notre activité commerciale.

Nos remerciements s'adressent également au Comité directeur pour l'excellente collaboration.

Nous nous réjouissons de pouvoir mettre nos vastes prestations de service à la disposition des tireuses et tireurs de Suisse à des conditions avantageuses.

Notre devise pour l'année est

« Être là pour l'autre. »

4. Acceptation des comptes 2022 et utilisation du bénéfice au bilan 2022

4. a) Rapport de l'Organe de révision

L'organe de révision Balmer-Etienne AG n'a fait aucune constatation dans le rapport de révision présenté par écrit. Le rapport des réviseurs se trouve aux pages 22 et 23 du rapport annuel.

4. b) Acceptation des comptes annuels et décision d'attribution du bénéfice au bilan 2022

Les délégués soutiennent à l'unanimité la proposition du comité directeur d'approuver les comptes annuels et approuvent également la proposition d'attribution du bénéfice.

5. Décharge au comité

Proposition: Donner décharge au comité

Décision: Les délégués donnent à l'unanimité décharge au comité dans la composition connue (rapport annuel, pages 26/27).

Au nom du comité directeur et de la direction administrative, le président Rudolf Vonlanthen remercie pour la confiance témoignée.

6. Élection de l'Organe de révision pour une année

Proposition: Société Balmer-Etienne SA de Lucerne, représentée ici par Roland Furger. Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: La Société Balmer-Etienne SA est confirmée, à l'unanimité, comme Organe de décision pour une année.

Rudolf Vonlanthen donne la parole à Adrian Brügger, vice-président du Grand Conseil du canton de Fribourg. Deux petits cadeaux sous la forme d'une protection de l'ouïe et de deux bouteilles de «vin de l'Etat de Fribourg» lui sont remis en remerciement de ses sympathiques paroles.

7. Honorariat

Présidents cantonaux:

Werner Salzmann, ACBST (excusé)
Yves Furer, Association vaudoise de tir sportif
Christian Simmen, Urner Kantonalschützenverband
Ivo Koller,
Appenzell Innerrhoder Kantonalschützenverband
Carl Frischknecht, Bündner Schiesssportverband
Marcel Schilliger,
Ostschweizer Sportschützenverband

Officiers fédéraux de tir sortants:

Oberst Jöri Kaufmann, Kreis 20
Cap René Leuenberger, Arr 6
Schiessanlagenchef Oberstlt Patrick Arzrouni
Chef Fachbereich Schiessanlagen
Hanspeter Schuler (excusé)

Une petite reconnaissance est également adressée à Heinz Thalmann et Alois Sauterel pour leur reportage très complet dans «Tir Suisse».

Rudolf Vonlanthen rend hommage à leurs mérites et les remercie pour leur grand engagement infatigable. Tous reçoivent une petite attention.

8. Divers

Le président clôt la 135e assemblée ordinaire des délégués en remerciant une nouvelle fois les délégués et les invités pour leur présence, leur fidélité et leur grand intérêt pour l'USS Assurances. Il adresse également un grand merci aux organisateurs, en particulier à Messieurs Fritz Herren et Gilbert Boschung. Le président remercie ses collègues du comité, l'ensemble de la direction administrative, le photographe maison Hermann Mesmer, l'équipe de traduction ainsi que les représentants de la presse pour leur reportage bienveillant, intéressant et complet. Nous remercions également les sponsors pour l'apéritif et les cadeaux offerts à toutes les personnes présentes.

Cette soirée sera à nouveau complétée et enrichie par la remise des prix sportifs par la FST. Un grand merci également au président de la FST Luca Fillipini et à son équipe talentueuse, pour leur grand engagement en faveur de notre sport de tir bien-aimé.

Le président souhaite à tous de bons moments, une bonne santé et invite tous les délégués et invités à l'apéritif et au banquet qui suivra. Pour terminer, il souhaite à tous bonne chance et une saison de tir couronnée de succès et sans accident, sous la devise:

«**Être là pour l'autre.**»

Clôture de l'Assemblée des délégués ordinaire:
18h05.

Guin, 28.04.2023
Teneur du procès-verbal: Maggie Mesmer

Le contenu du procès-verbal a été reconnu exact:
Berne, 30 mai 2023

USS Assurances coopérative
Rudolf Vonlanthen, Président
Sepp Rusch, Directeur administratif

Dicastère assurances

Les sociétés souhaitent être informées et conseillées de manière exhaustive sur toutes les questions d'assurance. C'est ce que montrent les nombreuses demandes de l'année dernière. Outre nos propres produits d'assurance, nous proposons également, par l'intermédiaire de nos sociétés partenaires Vaudoise, TSM et Orion, des assurances responsabilité civile pour fêtes, transport, valeurs, système de marquage électronique et protection juridique.

Notre site Internet s'avère être un outil extrêmement utile. Nos clients peuvent souscrire leurs besoins par le biais de formulaires en ligne «sans papier», ces services sont très appréciés.

L'année dernière, trente exposés ont été présentés lors de conférences des OFT et de cours de moniteurs de tir. Nous sommes particulièrement fiers du créneau horaire qui nous a été accordé lors du cours «Club Management de Swiss Olympic» de la FST. Les membres du comité directeur des sociétés de tir doivent aujourd'hui relever de nombreux défis. Le cours «Club Management» soutient les sociétés en leur permettant d'approfondir leurs connaissances techniques et de se perfectionner. Nous avons pu présenter l'USS avec toutes ses tâches et activités. Un autre cours est prévu à l'automne 2024.

Lors des exposés des cours de moniteurs de tir, nous constatons que les participants n'ont que très peu, voire pas du tout, de connaissances sur l'histoire ayant conduit à la création de l'USS. La notoriété de l'USS se limite souvent aux présidents et aux caissiers des sociétés.

La revendication d'être la plus ancienne assurance-accidents de Suisse nous remplit de fierté. La coopérative USS a été fondée en 1888. «La SUVA, qui se présente comme la plus ancienne assurance sociale, a été fondée en 1918, soit trente ans plus tard». A l'époque, de nombreux cibarres ont perdu la vie lors de tirs et leurs familles se sont retrouvées dès lors face à des situations alors extrêmement

difficiles avec les «maigres techniques médicales» de l'époque. La pénicilline, qui sauve la vie par la cicatrisation des plaies, a été administrée pour la première fois en 1941 à un malade en phase terminale.

De plus, il n'y avait pas de couverture d'assurance privée. En raison de l'absence du principal soutien de famille, les survivants manquaient de moyens financiers, ce qui entraînait de gros problèmes. La création de l'USS a permis de remédier à cette situation.

Au cours des 135 ans d'histoire de l'USS, des changements, des adaptations et des innovations ont été effectués à maintes reprises. On s'est toujours efforcé de s'orienter vers les besoins des clients. Une nouvelle étape a été franchie en 2015 avec l'introduction d'une assurance responsabilité civile complète.

La couverture responsabilité civile, alors limitée au tir, a été remplacée. Depuis lors, les sociétés n'ont plus besoin d'une assurance responsabilité civile de société auprès d'une autre compagnie. Il en résulte un allègement financier sensible de la caisse de la société.

L'assurance de base de l'USS couvre la société à 100% en responsabilité civile ainsi que, subsidiairement, en matière d'accident, tandis que le module casco assure les dommages aux armes de sport qui se produisent au stand de tir.

Grâce aux diverses assurances complémentaires, les clients peuvent bénéficier de solutions adaptées à leurs besoins, avantageuses et sur mesure.

Des offres détaillées des assurances de l'USS sont disponibles sur notre site Internet.

Une visite s'impose.

www.uss-versicherungen.ch



Les besoins variés des clients de l'USS peuvent être comparés à une épicerie générale.

Nous comptons parmi nos clients 3000 associations et sociétés, c'est-à-dire des sociétés de tir à la carabine, au pistolet, à 300m, 50m, 25m, 10m de distance, des sociétés de match, de tir dynamique, d'arbalète, de tir à chargement par la bouche, de tir à la silhouette métallique, de vétérans, de tir à l'arc, de chasse, de biathlon ainsi que des corporations.

Nouvelles adhésions de sociétaires

En 2023, 24 nouvelles sociétés ont été admises comme coopérateurs au sein de l'USS Assurances. Il s'agit de: 4 sociétés de tir de la FST, 5 organisations de places de tir ou exploitants d'installations de tir, 8 sociétés de tir dynamique, 3 sociétés de tir de chasse, 1 société de tir en chambre, 3 sociétés sans associations.

Responsables des assurances
Hermann Mesmer
Patrick Vauthey

Rapport des sinistres 2023

L'exercice 2023 a été une année de sinistres passionnante et intéressante. Nous avons enregistré à peu près le même nombre de sinistres que les années précédentes, soit 24, dont 9 cas liés à des accidents, 8 cas de responsabilité civile et 7 cas de casco. A la fin de l'année, 6 cas de 2023 ainsi que 2 cas de 2015 étaient encore ouverts. Les dépenses pour les sinistres clôturés en 2023 s'élèvent à CHF 21'435.40. CHF 129'217.55 sont en réserve pour les sinistres encore ouverts.

Comme l'année dernière, nous avons reçu plusieurs demandes et annonces concernant des dommages sur des fusils en rapport avec les nouvelles munitions. Même si l'USS Assurances n'a pas à prendre en charge de tels dommages, les autorités compétentes ont été invitées à plusieurs reprises à prendre des mesures afin d'éviter que d'autres dommages, notamment corporels, ne soient causés. Il a alors été décidé par Armasuisse de rappeler un lot de munitions.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le nombre de dommages enregistrés reste stable au cours des dernières années. Il convient de noter qu'en raison des intempéries, diverses demandes ont été adressées à l'USS Assurances. Nous tenons à souligner une fois de plus que l'USS Assurances ne peut pas garantir de couverture en cas de dommages dus à une tempête. Cela relève de l'assurance choses et est soumis aux franchises fixées au niveau fédéral. L'USS Assurances n'a pas la concession de souscrire une telle couverture.

Nous souhaitons également profiter de l'occasion pour remercier tous nos assurés. Les tireurs prennent des précautions, font attention et respectent les prescriptions et les directives. Ils réfléchissent et anticipent. Cela contribue à prévenir les sinistres de manière proactive. Les fonctionnaires, présidents, moniteurs de tir, membres du comité et tous les tireurs sont conscients de leur responsabilité et l'assument au quotidien. L'USS Assurances les remercie tous pour leur soutien et leur prudence dans la pratique de notre beau sport.

Afin de faciliter le traitement des sinistres, nous vous demandons ce qui suit:

Pour la déclaration des sinistres, nous vous renvoyons volontiers à notre site Internet, où les sinistres peuvent être déclarés directement en ligne. En cas de dommages importants, en particulier de dommages corporels, nous vous prions de les déclarer directement et rapidement, si possible par e-mail ou par téléphone.

Nous vous prions de ne pas nous envoyer de factures sans commentaire ni indication sur le déroulement du sinistre. Vous pouvez nous décrire le déroulement du sinistre dans une lettre ou par e-mail à eric.zosso@uss-versicherungen.ch ou 079 249 89 73. Si nous avons besoin d'autres informations, nous vous contacterons.

Plus d'informations sur
www.uss-versicherungen.ch

Le responsable des sinistres
Eric Zosso

Tabelle des sinistres sur plusieurs années

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de sinistres | 28 | 26 | 24 | 13 | 19 | 23 | 24 |
| Liquidés au 31.12. | 23 | 21 | 18 | 7 | 16 | 19 | 17 |
| Répartition selon associations | | | | | | | |
| FST | 26 | 24 | 22 | 12 | 17 | 21 | 22 |
| AFTA | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 |
| Autre | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 |
| Genre de sinistres | | | | | | | |
| Accidents | 12 | 6 | 5 | 4 | 6 | 2 | 9 |
| Accidents sur le chemin | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dommages matériels | 7 | 5 | 6 | 5 | 4 | 8 | 7 |
| Dommages de RC | 8 | 13 | 13 | 3 | 9 | 8 | 8 |
| Dommages à l'ouïe | 1 | 2 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 |
| Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 |
| Répartition par manifestations | | | | | | | |
| Groupe Tirs obligatoires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Tir en campagne | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cours jeunes tireurs | 2 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 |
| Autres cours | 2 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 0 |
| Tirs de société | 2 | 5 | 4 | 3 | 4 | 6 | 7 |
| Fêtes de tir | 7 | 3 | 6 | 0 | 1 | 6 | 2 |
| Autres Exploitation de tir | 12 | 9 | 8 | 5 | 7 | 8 | 8 |
| Tir d'entreprises | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Armes air comprimé | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 |
| Travaux d'entretien/-construction | 2 | 3 | 1 | 1 | 2 | 0 | 5 |
| Les sinistres concernent | | | | | | | |
| Participants | 14 | 7 | 10 | 3 | 1 | 10 | 12 |
| Jeunes tireurs | 2 | 2 | 2 | 3 | 1 | 0 | 1 |
| Cibarres | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres fonctionnaires | 2 | 2 | 0 | 3 | 3 | 0 | 3 |
| Tierces personnes | 8 | 13 | 10 | 3 | 11 | 9 | 8 |
| Sociétés | 2 | 1 | 2 | 1 | 3 | 4 | 0 |
| Indemnité crédit libre | 1 | 4 | 5 | 3 | 2 | 4 | 0 |

Sécurité & prévention

Sécurité

Comme le montre la statistique des sinistres de l'Assurance suisse des tireurs (USS), un contrôle fiable en tant que mesure préventive dans le domaine du tir constitue déjà la moitié de la sécurité. La prise de responsabilité personnelle et la gestion compétente des activités de tir complètent les mesures préventives possibles.

Les sociétés de tir et les exploitants d'installations de tir ont tout intérêt à contrôler périodiquement leurs installations de tir: avant, pendant et après la saison de tir. Le rapport de réception technique de sécurité de l'officier fédéral de tir ou de l'expert du canton pour les installations de tir, une liste de contrôle spécifique à l'installation et un tableau d'affichage actualisé servent de base à cet effet. Ces conditions préalables fournissent de nombreux inputs permettant, pendant la période libre de tir, de mettre sur pied une formation interne au sein de la société, tout en entretenant activement et judicieusement la camaraderie des tireurs.

Les thèmes possibles peuvent être (liste non exhaustive):

- Directives pour les installations de tir (règl. 51.065)
- Listes de contrôle du directeur de tir, du moniteur de tir, du responsable d'installation
- Entretien des armes/équipements de sport conforme au règlement, contrôle de l'état de fonctionnement
- Table et matériel de nettoyage
- Contrôle des mesures de sécurité selon le plan de barrage, état des barrières, sac d'avertissement, etc.
- Etat des protections auditives à coque appartenant à la société et à des particuliers (remplacer les appareils défectueux)
- Trousse de premiers secours: consommables selon la table des matières, dates d'expiration
- Systèmes pare-balles: État, nettoyage par une entreprise compétente, des spécialistes

Prévention

Pour rappel

- «Le tir ne peut commencer qu'une fois le sac d'avertissement ou **le drapeau de tir hissé/accroché**»

Voir «Directives concernant les aspects techniques des installations de tir pour le tir sportif de la FST (DIT, 1.10.4040), Partie C, installations extérieures fusil et pistolet 50 m», édition 2022, page 14, alinéa 14».

Les actions de l'USS «**appareil de protection de l'ouïe**» et «**trousse de premier secours**» se poursuivent.

Voir sous www.uss-versicherungen.ch

Ueli Blaser

Responsable sécurité et prévention

Question: «Quand as-tu révisé (nettoyé et graissé) ton arme de sport (pas seulement le F ass 57) pour la dernière fois conformément au règlement ?» Tout comme mon e-bike chez le spécialiste du magasin de vélos, les appareils de tir méritent eux aussi un entretien professionnel et surtout un contrôle des détails et du fonctionnement.

Développement des affaires

Au cours de l'exercice 2023, l'USS a réalisé un résultat solide et sa situation financière est bonne. Le bénéfice net a augmenté de CHF 49'000 par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 161'000. L'amélioration du résultat d'exploitation (CHF + 99'000) a été contrebalancée par une baisse du résultat des placements financiers (CHF - 40'000) et une augmentation des charges fiscales (CHF - 10'000).

Les recettes de primes ont augmenté de CHF 11'000 par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 592'000, en raison de l'augmentation des activités de tir. En raison du faible nombre de sinistres, les charges de sinistres ont diminué de CHF 5'000 pour atteindre CHF 21'000, et des provisions pour sinistres de CHF 20'000 ont été dissoutes. L'augmentation des autres produits de CHF 38'000 à CHF 47'000 est principalement due à une participation unique aux excédents qui a été versée à l'USS en 2023.

Les charges d'exploitation ont diminué de CHF 28'000 pour atteindre CHF 449'000. L'amélioration est surtout due à des coûts supplémentaires l'année précédente suite à la réorganisation de l'USS. En revanche, les dépenses de publicité et de sponsoring ont augmenté de CHF 17'000 pour atteindre CHF 81'000 en 2023. En raison d'investissements plus élevés dans l'informatique, les amortissements ont augmenté de CHF 9'000 pour atteindre CHF 32'000.

Le produit net des placements financiers a diminué de CHF 40'000 par rapport à l'année précédente et s'élève à CHF 110'000. Il se compose du produit des immeubles de CHF 85'000 (année précédente CHF 85'000) et du produit des titres de CHF 25'000 (année précédente CHF 65'000). L'USS est propriétaire d'un immeuble à Berne qui est entièrement loué depuis des années et qui a atteint en 2023 un rendement brut de 6,6% sur la base du prix d'achat. La diminution du produit des titres est principalement due à des pertes réalisées.

En 2023, un rendement positif a été obtenu dans l'ensemble sur les titres. L'immeuble et les placements financiers sont inscrits au bilan à la fin de l'année 2023 pour une valeur comptable de CHF 8'282'000 (année précédente CHF 7'753'000). De cette valeur comptable, 29% sont des obligations et des dépôts à terme, 21% des actions, 30% des fonds et 20% l'immeuble. Au 31 décembre 2023, les provisions inscrites au bilan s'élèvent à CHF 430'000, dont CHF 230'000 pour les sinistres non réglés. Fin 2023, les fonds propres s'élèvent à CHF 8'224'000. La variation par rapport à l'année précédente de CHF 161'000 correspond au bénéfice net de l'année sous revue. Comme les années précédentes, il est proposé d'affecter le bénéfice au bilan à fin 2023 aux réserves existantes.

Comptes annuels 2023

Comptes de résultat

Primes brutes

Part des réassureurs

Primes nettes

Paiements pour cas d'assurance

Variation des provisions techniques

Charges de sinistres

Autres produits

Frais de personnel, prestations de tiers

Séances, Conférences, Manifestations

Assemblée des délégués

Publicité, sponsoring

Charges informatiques

Imprimés, matériel de bureau

Révision, conseil

Amortissements

Autres charges d'exploitation

Charges d'exploitation

Résultat d'exploitation

Produit net des placements financiers

Bénéfice avant impôts

Charges fiscales

Bénéfice

| Annexe | 2023 | 2022 |
|--------|---------------------|---------------------|
| 3.1 | 592'432.10 | 581'235.70 |
| | - 95'479.10 | - 92'850.58 |
| | 496'953.00 | 488'385.12 |
| | - 21'435.40 | - 26'033.85 |
| | 20'000.00 | 0.00 |
| | - 1'435.40 | - 26'033.85 |
| | 46'567.41 | 8'894.15 |
| | - 159'870.80 | - 173'627.25 |
| | - 40'093.30 | - 78'939.85 |
| | - 37'427.90 | - 40'978.65 |
| | - 81'353.78 | - 63'881.58 |
| | - 29'069.20 | - 27'459.00 |
| | - 31'296.85 | - 32'147.75 |
| | - 25'048.20 | - 21'456.75 |
| | - 32'310.00 | - 23'260.00 |
| | - 12'162.10 | - 15'117.25 |
| | - 448'632.13 | - 476'868.08 |
| | 93'452.88 | - 5'622.66 |
| 3.2 | 110'204.33 | 149'975.35 |
| | 203'657.21 | 144'352.69 |
| | - 43'203.65 | - 32'818.55 |
| | 160'453.56 | 111'534.14 |

Bilan

Liquidités

Autres créances à court terme

Actifs transitoires

Total des actifs courants

Placements financiers

Total des actifs immobilisés

Total des actifs

| Annexe | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--------|---------------------|---------------------|
| | 430'183.12 | 831'461.98 |
| | 44'146.86 | 18'751.96 |
| | 12'921.58 | 29'503.07 |
| | 487'251.56 | 879'717.01 |
| 3.3 | 8'282'445.51 | 7'753'000.00 |
| | 8'282'445.51 | 7'753'000.00 |
| | 8'769'697.07 | 8'632'717.01 |

Comptes annuels 2023

| Bilan | Annexe | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|---------------|---------------------|---------------------|
| Dettes sur livraisons et prestations | | 40'334.20 | 26'229.20 |
| Passifs transitoires | | 75'706.75 | 93'285.25 |
| Provisions à court terme | 3.4 | 330'000.00 | 350'000.00 |
| Total des capitaux étrangers à court terme | | 446'040.95 | 469'514.45 |
| Provisions à long terme | 3.4 | 100'000.00 | 100'000.00 |
| Total des capitaux étrangers à long terme | | 100'000.00 | 100'000.00 |
| Total des capitaux étrangers | | 546'040.95 | 569'514.45 |
| Capital social | | 3'000'000.00 | 3'000'000.00 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | | | |
| Réserves statutaires | | 4'140'000.00 | 4'060'000.00 |
| Reserves techniques | | 923'000.00 | 891'000.00 |
| Bénéfice reporté | | 202.56 | 668.42 |
| Bénéfice | | 160'453.56 | 111'534.14 |
| Total des capitaux propres | | 8'223'656.12 | 8'063'202.56 |
| Total des passifs | | 8'769'697.07 | 8'632'717.01 |

| Tableau des flux de trésorerie | 2023 | 2022 |
|--|---------------------|--------------------|
| Bénéfice | 160'453.56 | 111'534.14 |
| Amortissements et corrections de valeurs | 155'925.30 | 99'021.96 |
| Variation du fond de roulement net | - 32'286.91 | 34'534.51 |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation | 284'091.95 | 245'090.61 |
| Investissements en actifs financiers | - 1'567'868.91 | - 1'149'308.33 |
| Désinvestissements en actifs financiers | 914'808.10 | 1'128'695.89 |
| Investissements en valeur immatérielle | - 32'310.00 | - 23'260.00 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | - 685'370.81 | - 43'872.44 |
| Variation des liquidités | - 401'278.86 | 201'218.17 |
| État des liquidités en début d'année | 831'461.98 | 630'243.81 |
| Variation des liquidités | - 401'278.86 | 201'218.17 |
| État des liquidités en fin d'année | 430'183.12 | 831'461.98 |

Comptes annuels 2023

Annexe aux comptes annuels

1. Informations générales

Nom, forme juridique, siège

USS Coopérative Assurances, Berne

Nombre de postes à plein temps

Le nombre moyen de postes à temps plein était inférieur à 10 au cours de l'année de référence et de l'année précédente.

Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de contrôle pour la révision de l'année 2023 se monte à Fr. 18'972.00.

2. Principes de présentation des comptes

Placements financiers

Les immobilisations financières se composent de titres cotés en bourse et d'un immeuble. Les titres sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur. L'immeuble est inscrit au bilan à son coût d'acquisition, déduction faite des amortissements.

Provisions techniques d'assurance

Des provisions, établies sur la base d'une estimation des paiements et frais de traitement à venir, sont constituées pour tous les sinistres survenus jusqu'à la date de clotûre du bilan. En outre, des provisions sont constituées pour couvrir les fluctuations dans la fréquence des sinistres et de leurs montants. Elles sont calculées selon les principes de base de la comptabilité analytique.

3. Information sur les postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Primes brutes

| | | |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Accident | 237'177.29 | 229'766.85 |
| Dommages | 59'294.31 | 57'441.72 |
| Responsabilité civile | 295'960.50 | 294'027.13 |
| Total primes brutes | 592'432.10 | 581'235.70 |

3.2 Produit net des placements financiers

| | 2023 | 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Revenu des titres | 81'236.77 | 126'453.71 |
| Administration, commissions | - 56'495.69 | - 61'703.71 |
| Total du résultat des titres | 24'741.08 | 64'750.00 |
| Revenu locatif | 143'328.00 | 141'520.00 |
| Charles immobilières | - 40'864.75 | - 40'349.65 |
| Amortissements | - 17'000.00 | - 15'945.00 |
| Total résultat immobilier | 85'463.25 | 85'225.35 |
| Total produit net des placements financiers | 110'204.33 | 149'975.35 |

Comptes annuels 2023

3.3 Placements financiers

Obligations

Actions

Fonds

Total des titres

Immeuble

Total des placements financiers

3.4 Provisions

Provisions pour sinistres non réglés

Autres provisions

Total des provisions à court terme

Provisions pour fluctuations à long terme

Total des provisions

4. Dissolution nette des réserves latentes

Total des réserves latentes nettes dissoutes

| | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| | 2'360'969.64 | 1'681'051.50 |
| | 1'789'922.07 | 1'814'386.25 |
| | 2'498'553.80 | 2'607'562.25 |
| Total des titres | 6'649'445.51 | 6'103'000.00 |
| | 1'633'000.00 | 1'650'000.00 |
| Total des placements financiers | 8'282'445.51 | 7'753'000.00 |
| | 230'000.00 | 250'000.00 |
| | 100'000.00 | 100'000.00 |
| Total des provisions à court terme | 330'000.00 | 350'000.00 |
| | 100'000.00 | 100'000.00 |
| Total des provisions | 430'000.00 | 450'000.00 |
| | 2023 | 2022 |
| | 97'502.00 | 413'342.00 |

Proposition pour l'utilisation du bénéfice au bilan

Bénéfice de l'année d'exploitation

Bénéfice reporté

Bénéfice au bilan

Attribution aux

Réserves statutaires

Réserves techniques

Total des attributions

Report à nouveau

| | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| | 160'453.56 | 111'534.14 |
| | 202.56 | 668.42 |
| Bénéfice au bilan | 160'656.12 | 112'202.56 |
| | 110'000.00 | 80'000.00 |
| | 50'000.00 | 32'000.00 |
| Total des attributions | 160'000.00 | 112'000.00 |
| | 656.12 | 202.56 |

Rapport de l'organe de révision

à l'assemblée des délégués de l'

USS Assurances société coopérative, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Balmer-Etienne AG
Kaufmannweg 4
6003 Lucerne
Phone +41 41 228 11 11

info@balmer-etienne.ch
balmer-etienne.ch

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'USS Assurances société coopérative (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrale de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, 12 février 2024
rf/psh

Balmer-Etienne AG

Roland Furger
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

ppa. Pascal Schillig
Expert-réviseur agréé

Membre du comité exécutif Germain Beucler

21.02.1950 – 03.04.2023

Notre membre de la direction et camarade, Germain Beucler est décédé le 03.04.2023, à l'âge de 73 ans. Il a été soulagé le 03.04.2023 de sa grave maladie, supportée avec une grande patience.



Un cœur infatigable a cessé de battre. Germain Beucler s'est mis au service des sociétés et associations de tir dans les fonctions les plus diverses. Il a exercé toutes ses activités dans le domaine du tir de manière conséquente, engagée et souveraine, avec une grande connaissance du sujet. Germain était un tireur actif depuis 1967 et un camarade de tir très engagé.

Depuis 1973, il a occupé différents postes dans des associations, des sociétés et des comités d'organisation.

En 1999, Germain a été élu à l'Association cantonale bernoise de tir, où il a servi comme traducteur, d'archiviste et de contrôleur des médailles du mérite. En 2007, il a présidé l'assemblée constitutive de la fusion des associations de tir sportif du Jura bernois.

Lors de l'assemblée des délégués 2018, Germain s'est vu décerner le titre de membre d'honneur de l'ACBST. En 2008, il a été élu à la direction de l'USS. Pendant ses quinze années d'activité, il a assumé la responsabilité de traducteur et d'archiviste de l'USS.

De 1983 à 1991, il a occupé le poste de secrétaire central de la Société suisse des sous-officiers. Il était membre de cette association depuis les années 70, participant à de nombreux concours nationaux et internationaux. Durant près de 30 ans, il a assumé la présidence de sa section de Reconvilier dont il a été nommé président d'honneur au début des années 2000.

Quelques années plus tard, craignant de voir l'Association suisse dissoute faute d'intérêt du président de l'époque, il a accepté d'en reprendre la co-présidence durant deux ans.

De toutes ces années, il a gardé de nombreux contacts avec les associations de sous-officiers de réserve d'Europe. En 2017, les membres du comité de la CISOR (Confédération interalliée des sous-officiers de réserve), association regroupant 13 nations, l'ont approché afin qu'il reprenne la responsabilité de la Délégation suisse auprès de cette dernière. Comme pour toutes ses activités, il s'est engagé sans compter, ce qui l'a conduit à reprendre la Présidence de la CISOR pour les années 2020-2022 qu'il a conclue en apothéose par une vol en Super-Puma de Sion à Zermatt afin d'y transporter les délégations étrangères assistant au Congrès de septembre 2022.

Déjà atteint dans sa santé, il a toutefois assumé ses activités avec beaucoup d'engagement et de cœur, vivant ces moments avec grand bonheur. Germain a accompli un travail considérable dans l'ombre. C'était Germain, sa manière d'être, sa joie de vivre, son humanité, sa serviabilité, tous se souviennent avec plaisir des nombreux moments agréables et conviviaux passés avec lui. Il va nous manquer à tous.

Avec Germain Beucler, nous perdons un ami et un camarade très cher.

Geschäftsführung / Direction administrative

Geschäftsführer Directeur administratif



Rusch Sepp

Hostet 5
9050 Appenzell

Mobile +41 79 543 06 60
sepp.rusch@
uss-versicherungen.ch

Geschäftsführer Stv./Directeur administratif adjt Prämieninkasso/Encaissement des primes



Schmutz Rolf

Frutigenstrasse 50
3604 Thun

Mobile +41 79 356 09 57
rolf.schmutz@
uss-versicherungen.ch

Administration



Mesmer Maggie

Rösslistrasse 26
9056 Gais

Mobile +41 79 289 93 66
maggie.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen /Assurances

Deutschschweiz, Tessin / Suisse alémanique/italienne



Mesmer Hermann

Rösslistrasse 26
9056 Gais

Mobile +41 79 229 34 55
hermann.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Schäden Sinistres



Zosso Eric

c/o Vaudoise Assurances
Rue St-Pierre 18
1701 Fribourg
Mobile +41 79 249 89 73
eric.zosso@
uss-versicherungen.ch

Sicherheitsfragen & Prävention Sécurité & Prévention



Blaser Ueli

Lenggenweg 11
3550 Langnau i.E.

Mobile +41 79 309 42 27
ueli.blaser@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen /Assurances

Suisse Romande



Vauthey Patrick

Ch. des Corbes 8
1615 Bossonnens

Mobile +41 79 213 74 33
patrick.vauthey@
uss-versicherungen.ch

Vorstand/Comité



Präsident / Président

Vonlanthen Rudolf

Oberzelg 7
1735 Giffers

Mobile +41 79 679 29 57

rudolf.vonlanthen@uss-versicherungen.ch



Vize-Präsident, Finanzen / Vice-président, Finances

Zahler Stefan

Ahornstrasse 2
3752 Wimmis

Mobile +41 79 672 97 35

stefan.zahler@uss-versicherungen.ch



Mitglied / Membre

Schneeberger Peter

Metallstrasse 12
6300 Zug

Mobile +41 79 331 00 74

peter.schneeberger@uss-versicherungen.ch



Mitglied / Membre

Landis Marzio

In Giàgh Piànca 22
6953 Lugaggia

Mobile +41 78 680 25 52

marzio.landis@uss-versicherungen.ch

Vorstand/Comité



Mitglied / Membre

Schönenberger Ursula

Tellstrasse 6
9533 Kirchberg

Mobile +41 79 579 12 16

ursula.schoenenberger@uss-versicherungen.ch



Mitglied / Membre

Haefeli Joel

5073 Gipf-Oberfrick

joel.haefeli@uss-versicherungen.ch

Revisionsstelle / Organe de contrôle

Balmer-Etienne AG, Luzern

Ehrenmitglieder / Membres d'honneur

Gloor Hansrudolf

Veilchenweg 3, 5034 Suhr

Kunz Otto

Chemin des Clochettes 19, 1206 Genève

Mäder René

von May-Strasse 21, 3604 Thun

Schneeberger Peter

Metallstrasse 12, 6300 Zug

Ramelli Edy

Via Ginnasio 2, 6710 Biasca

Grünenwald Jean Paul

Rue des Oeuches 1, 2842 Rossemaison

Meier Siegfried

Tännikonstrasse 4, 8355 Aadorf

Liechti Hans Rudolf

Spiezbergstrasse 24A, 3700 Spiez

Membre d'honneur Willy Häslér

04.10.1936 – 22.10.2023

Le 22.10.2023, notre membre d'honneur et camarade Willy Häslér est décédé, à l'âge de 87 ans.

Son long palmarès de tireur actif à la carabine et à l'arbalète démontre que le tir était, pour Willy, sa culture.

Chez les tireurs à 300m, il a été pendant de nombreuses années président de la société de tir de Bönigen et caissier des tireurs de match de l'Oberland. Il a même occupé le poste de chef d'arrondissement des tirs individuels pendant quarante ans. Passionné de tir au petit calibre et à la carabine à air comprimé, il a assumé pendant de nombreuses années les fonctions de secrétaire des championnats de groupe de l'ACBST, de chef de match de l'Oberland ainsi que diverses autres activités pour les tireurs à la carabine à air comprimé, avec beaucoup d'enthousiasme. Il a servi les arbalétriers en tant que tireur actif, ainsi qu'en tant que chef des dons lors de la Fête des arbalétriers de l'Oberland à Ringgenberg, une fonction très prenante.

Il s'est également distingué comme organisateur talentueux de nombreuses fêtes de tir régionales et même cantonales.

Willy Häslér a été élu au comité central de l'USS lors de l'assemblée des délégués de 1995 à Viège. En tant qu'ancien agent général d'une grande compagnie d'assurance, il a assumé la fonction de chef des sinistres de l'USS. Au cours de ses 13 années de mandat, il a réglé de nombreux cas de sinistres pour le bien des tireuses et des tireurs.

Willy Häslér a reçu le titre de membre d'honneur de l'USS lors de l'Assemblée des délégués de l'USS 2008 à Berne, en reconnaissance de ses mérites.

Avec Willy Häslér, nous perdons un ami et un camarade très cher.



Membre d'honneur Hans Isler

28.11.1928 – 28.09.2023

Le 28.09.2023, notre membre d'honneur et camarade Hans Isler est décédé à l'âge de 95 ans.

Hans Isler a été élu en 1980 comme représentant de la Fédération-ouvrière suisse de tir (FOST) au comité central de l'ancienne assurance-accidents des sociétés suisses de tir.

A cette époque, l'association nationale FOST avait droit à deux sièges au sein de l'USS. Hans Isler représentait les intérêts de la FOST avec une grande compétence, c'est pourquoi il n'a guère manifesté de sympathie pour la fusion avec la FST en 2002. Lors de l'assemblée des délégués de la FST en 2002, Hans a reçu le titre de membre d'honneur de la FST.

Au sein de l'USS, Hans Isler a été assesseur pendant les premières années, puis il a été nommé archiviste. Hans s'est senti très à l'aise dans cette fonction. Il s'est occupé avec une précision méticuleuse des archives de l'USS au Musée suisse du tir à Berne.

Avec l'introduction de la première banque de données d'adresses de l'USS «Adrema», il est devenu responsable de toutes les mutations d'adresses. Pour l'administrateur, cette nouveauté représentait un saut quantique dans l'ère technologique. Hans s'est toujours acquitté de cette tâche à la grande satisfaction de tous. Il était également responsable de l'achat de tous les imprimés.

Hans Isler a été nommé membre d'honneur de l'USS lors de l'Assemblée des délégués 2004 à Bulle, pour ses mérites.

Avec Hans Isler, nous perdons un ami et un camarade très cher.



Organisation USS Versicherungen Organisation USS Assurances

